

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 27 février 2020 à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 19 février 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	26	1	2	4

Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LEFEBVRE Frankie, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative : LEBLANC Christian, TESSIER Marie Claude

Membres ayant donné pouvoir : MENUCELLI Thierry donne pouvoir à CHADELAUD Michel

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : PERDUCAT Daniel, PEYRISSAGUET Jean-Jacques,

Absents : CAMBOU Stéphane, DUPUY Nathalie, ROGER Edouard, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : LENOBLE Monique

FINANCES

Délibération n° 28-2020 : Adhésion au Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER)

Monsieur le Président fait état de l'étude menée par le PNR dans le cadre du potentiel solaire des toitures des bâtiments de la Communauté de Communes.

Pour aller plus loin dans l'étude du potentiel photovoltaïque des bâtiments de la Communauté de Communes, il est possible de faire appel au soutien du Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) qui réalise des études gratuitement pour ses adhérents et peut ensuite assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Vu le projet de PCAET validé par la Communauté de Communes, Monsieur le Président propose d'adhérer au Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) au nom de l'ensemble des communes de la Communauté de Communes. Le coût est estimé à 900 € par an.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- VALIDER l'adhésion du Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER)
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette adhésion
- DIRE que les crédits ont été prévus au budget 2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 02 mars 2020

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le : **03 MARS 2020** *Le Président*
Publié le : **03 MARS 2020**

